

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

BOFIP-RHO-18-0708 du 22/05/2018

Arrêté du 24 avril 2018

ARRETE PORTANT AFFECTATION D'UN INSPECTEUR DIVISIONNAIRE DES FINANCES PUBLIQUES,
HORS CLASSE, AU TITRE DE L'ANNEE 2018

Bureau RH-1B

RÉSUMÉ

Cet arrêté portant affectation d'un inspecteur divisionnaire des Finances publiques, hors classe, au titre de l'année 2018.

Date d'application : 01/05/2018

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT AFFECTATION D'UN INSPECTEUR DIVISIONNAIRE DES FINANCES PUBLIQUES, HORS CLASSE, AU TITRE DE L'ANNÉE 2018.....3

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT AFFECTATION D'UN INSPECTEUR DIVISIONNAIRE DES FINANCES PUBLIQUES, HORS CLASSE, AU TITRE DE L'ANNÉE 2018



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Action
et des Comptes Publics

ARRÊTÉ

portant affectation d'un inspecteur divisionnaire des Finances publiques, hors classe, au titre de l'année 2018

LE MINISTRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS,

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
- Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2010-986 du 26 août 2010 modifié portant statut particulier des personnels de la catégorie A de la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2017-1391 du 21 septembre 2017 relatif au corps de catégorie A de la direction générale des finances publiques et à divers emplois des ministères économiques et financiers ;
- Vu l'arrêté du 2 février 2018 portant fixation des cautionnements à constituer par les comptables de la direction générale des finances publiques ;
- Vu la circulaire du 22 décembre 2017 relative au classement général des postes comptables au 1^{er} janvier 2018 ;
- Vu la demande de l'intéressé ;

Article premier : l'inspecteur divisionnaire des Finances publiques, hors classe, dont le nom suit, est affecté dans les fonctions ci-dessous désignées :

Nom	Prénom	N° DGFIP	Ancienne affectation	Nouvelle affectation	Grade	Date d'affectation
ARNAUDON	Patrick	131126	DRFIP du Grand-Est et du département du Bas-Rhin SIP Strasbourg Est	DRFIP du Grand-Est et du département du Bas-Rhin Emploi administratif	IDIV FIP HORS CL	01/05/2018

Article 2 : les dispositions du présent arrêté seront notifiées à qui de droit

FAIT À PARIS, LE 24 AVRIL 2018

POUR LE MINISTRE ET PAR DÉLÉGATION,
L'ADMINISTRATRICE CIVILE HORS CLASSE, CHEF DU BUREAU RH - 1B,

CÉLINE CASTELEYN



BOFiP
Direction générale des Finances publiques

Directeur de publication : Bruno Parent

ISSN 2268-0756